Envoyé en préfecture le 31/12/2025
Reçu en préfecture le 31/12/2025
Publié le
ID : 035-213503477-20251217-DELIB2025080-DE

Mairie de Val d'Izé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 décembre 2025, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 11 décembre 2025 et affichée.

Membres élus : 23 **En fonction : 23** **Présents : 19**

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1ère Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2ème Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3ème Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4ème Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 5ème Adjointe ; M. GIEUX Michel, 6ème Adjoint ; Mme MAO Régeane ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. BOUVET Yann ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Membres absents excusés : M. TRUFFAULT Gérard ; M. PIPARD Vincent : pouvoir donné à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi : pouvoir donné à M. Bruno DELVA ;

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2025 – 080
OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE - FORMATION

Le Maire expose :

Dans le cadre de la formation continue des animatrices des Relais Petite Enfance (RPE), une formation est mise en place au niveau du territoire sur le thème « Communiquer et accompagner les temps de professionnalisation des assistantes maternelles en RPE ». Cette formation réunira sur 2 jours les 13 animatrices des 9 RPE du territoire. Le coût de 3000 euros sera payé par la commune de Vitré et refacturé à chaque RPE à hauteur de 230,76€ par animatrice.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat entre les communes de : Vitré, Argentré du Plessis, Chateaubourg , Lecousse ; le Pays de Chateaugiron et les communauté de communes Bretagne Romantique et Saint Méen & Montauban, relative à la formation des animatrices de RPE des 2 et 3 février 2026 et prévoyant notamment les modalités de financement .

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
35 (Ille-et-Vilaine)